



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

Arrêté municipal n°2023-03

Autorisation d'échafauder sur la voie publique 1 rue de la Plaine

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière

Vu la requête expresse de l'entreprise « *William ROUSSEAU MAÇONNERIE GÉNÉRALE* » située à LA PUISAYE (28250), sollicitant l'autorisation d'échafauder sur le domaine public, à l'occasion du chantier travaux de réfection de la façade de l'immeuble de Monsieur L'UREL François, situé 1 rue de la Plaine – 28340 LA FERTE-VIDAME du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023.

ARRETE

Article 1^{er} - Le pétitionnaire est autorisé à occuper temporairement le domaine public en installant un échafaudage à l'occasion des travaux de ravalement de façade de l'immeuble de Monsieur L'UREL François, situé 1 rue de la Plaine – 28340 LA FERTE-VIDAME du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023.

Article 2 - Une signalisation réglementaire appropriée au chantier sera mise en place par l'entreprise « *William ROUSSEAU MAÇONNERIE GÉNÉRALE* » là où il y en aura la nécessité afin de signaler et protéger le chantier de jour comme de nuit. Un accès aux piétons sécurisés, le cas échéant, sera mis en place par la société réalisant les travaux.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

A La Ferté-Vidame, le 13 février 2023

Madame le Maire,



Catherine STROH